



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2022-02-010

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de Direction**

72-2022-02-18-00004 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP  
Rennes du 18 février 2022 à Mr LECUYER (1 page)

Page 3

Direction Interrégionale des Services  
Pénitentiaires de Rennes

72-2022-02-18-00004

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP  
Rennes du 18 février 2022 à Mr LECUYER

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE  
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Pascal LECUYER en qualité de  
Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la SARTHE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 janvier 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 août 2017 de prise en charge, dans le cadre d'un détachement de Monsieur Pascal LECUYER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 décembre 2021 portant mutation de Monsieur Olivier MOREAU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 en qualité d'Adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Pascal LECUYER, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

**Article 2**

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pascal LECUYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MOREAU, Adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait à Rennes, le 18 février 2022

La Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de Rennes

Marie-Line HANICOT

